

# **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 DECEMBRE 2017**

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le 15 décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de PLANAISE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul RATEL, maire.

**Présents** : Jean RAFFIN, Sylvaine CHRISTIN, Michel VEILLET, Marie-Claude VEYRET, Hubert RAFFOUX, Pierre GLARMET, Marie-Josèphe SALOMON, Lionel MURAZ, Gilles COGNET, Delphine RICHARD, Corine NERI et Rosario RAFFELE.

Delphine RICHARD été nommée secrétaire de séance.

**Absent** : Frédéric DUBOIS (arrivée à 19h30)

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

## **1/ Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2018**

Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de pouvoir mandater les factures d'investissement, avant le vote du budget 2018, à hauteur de 25% des dépenses d'investissement inscrites au budget 2017, soit un maximum de :

- Budget communal : 172 500 €
- Budget assainissement : 35 489.20 €

Délibération adoptée à l'unanimité : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0

## **2/ Nouvelle désignation d'un membre au SIVU scolaire**

Le Maire indique que la démission d'Ondine BONNET-REBIERE du Conseil municipal n'a pas entraîné sa démission en tant que membre du SIVU scolaire. En effet, pour ne plus être membre du SIVU elle doit également en demander officiellement sa démission. Dans l'attente de cette démission, le conseil municipal ne peut pas désigner un nouveau membre au SIVU scolaire ; la présente délibération est donc retirée de l'ordre du jour.

## **3/ Indemnité du receveur**

Chaque année, notre Trésorier sollicite l'ensemble des collectivités placées sous son autorité, afin de percevoir une indemnité dite « de conseil ». Celle-ci est calculée par rapport à la moyenne annuelle du montant des dépenses des 3 derniers exercices.

Mme CAPUT, notre ancienne Trésorière qui est partie en cours d'année, nous a transmis le décompte de son indemnité de conseil pour une période de 8 mois, soit 240 jours, sur l'exercice 2017. Celui-ci s'élève à montant brut de 246,69 €, au taux de 100%. Le maire précise qu'il est possible d'allouer entre 0 et 100 % de cette indemnité.

Le maire tient à préciser que la commune a rencontré cette année plusieurs problèmes d'impayés, et que la Trésorerie ne nous en avait pas averti, alors que des sommes importantes étaient dues. Grâce à l'intervention d'un huissier, il a été possible de récupérer une grande partie de ces sommes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, refuse d'allouer l'indemnité de conseil à Mme Caput pour l'année 2017. Avec 2 voix Pour, 7 voix Contre et 4 Abstentions.

#### **4/ Subvention pour l'association la Chav'anaise.**

Le Maire indique que la commune a passé commande auprès de La Chav'anaise pour l'achat d'un sapin de Noël pour la mairie (57.50 €) et de boîtes de chocolats pour les colis des aînés (578.25€).

Un mandat de paiement n'étant pas possible, M. le Maire propose d'accorder une subvention de 635.75 € à l'association la Chav'anaise en contre partie de ces achats.

Délibération adoptée à l'unanimité : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0

#### **INFORMATIONS :**

##### - Etude d'urbanisme pré-opérationnelle – Le Turchet :

A l'issue de la consultation, c'est le bureau d'étude Urba Site qui a été retenu pour un montant de 33 840 € HT comprenant la tranche ferme et les 4 tranches optionnelles.

Une première réunion de travail est programmée le mardi 16 janvier à 14h.

##### - Extension de la Zone Artisanale

Plusieurs devis ont été demandés pour les travaux de viabilisation des terrains : éclairage, réseau d'eau + borne incendie, réseau d'assainissement et enrobé. Le total des devis reçus s'élève à environ 100 000€. Il faudra y ajouter l'achat du terrain et les frais du notaire, les frais de division et de bornage des terrains, le raccordement téléphonique (attente du devis demandé à Orange) et les imprévus.

Une seconde entreprise intéressée par l'acquisition d'une parcelle s'est manifestée.

Le Maire demande à la commission travaux de se réunir afin d'analyser précisément les différents devis et d'affiner l'estimation des travaux d'extension de la ZA.

##### - Construction du bâtiment technique :

La consultation des entreprises est en cours depuis le 6 décembre. Elle prendra fin le 2 janvier à 17h.

Planning prévisionnel : commencement des travaux début février 2018 – Fin des travaux fin juin 2018.

La CAO se réunira le 2 janvier 2018 à 18h pour l'ouverture des plis.

##### - Extension de l'Ecole :

La réception des travaux devrait avoir lieu en janvier – février au plus tard, selon la météo.

##### - Ecole – Modification des rythmes scolaires :

La réunion organisée a permis de faire le point sur le retour des avis des familles. La grande majorité des familles souhaite un retour à la semaine de 4 jours. Les horaires restent à déterminer, notamment en fonction des horaires des transports scolaires.

##### - Illuminations et vœux de la municipalité :

Jean-Paul félicite l'ensemble des membres du conseil pour leur investissement et notamment Jean RAFFIN pour son travail de rédaction du document des vœux qui sera distribué prochainement aux habitants.

##### - Archivage :

La mission d'archivage a eu lieu en octobre et a duré 3 semaines. Elle a permis un tri complet et une mise à jour de l'ensemble des documents conservés aux archives.

##### - Entretien de la Commune :

Serge ETALLAZ cessera son activité le 31 mai 2018. C'est Jean BENEDETTI qui le remplacera. Son contrat débutera le 1<sup>er</sup> mai 2018 afin de travailler en binôme avec Serge pendant un mois. Il est prévu un contrat de 14h annualisées.

- Déneigement :

Suite aux différents problèmes rencontrés lors des dernières chutes de neige, le Maire propose de désigner des personnes référentes pour chaque secteur du village :

Lionel MURAZ pour les Griattes, Frédéric DUBOIS pour le Mollard et le Puiset, Gilles COGNET pour le Hameau de l'Ecole et Hubert pour le Chatelard et Carmintran.

Ils pourront contacter directement la personne en charge du déneigement s'ils constatent que le déneigement n'est pas effectué.

- Zumba :

Rémi Gelain, qui s'occupe de l'activité Zumba aux TAP de l'école, recherche un local sur la Commune pour organiser deux séances de zumba « famille » sur Planaise, le mercredi.

La salle Le Préau lui a été proposé, et, en contrepartie, il devra donner la priorité aux Planaisots et rendre la salle parfaitement propre en fin de séance. Une convention d'utilisation de la salle sera établie de janvier à juin 2018. Une première séance de présentation et d'inscription est prévue le 3 janvier 2018.

- Permanence de fin d'année :

Elle sera assurée par Sylvaine CHRISTIN et Michel VEILLET le 30 décembre de 9h00 à 11h00 pour permettre les inscriptions sur la liste électorale.

- Vœux 2018 :

La cérémonie des vœux à la population aura lieu le vendredi 12 janvier 2018 à 18h30.

- Incendie de la Porcherie :

Le procès de l'incendiaire présumé de la Porcherie aura lieu le 20 décembre. Notre avocat en charge de ce dossier, Me LAURENT Christophe, représentera la Commune lors du procès.

- SIBRECSA :

Hubert RAFFOUX rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le nouveau règlement de collecte des ordures ménagères s'appliquera et que seuls les déchets conformes seront collectés.

D'autres part, les déchetteries vont commencer à distribuer des boîtes spécifiques pour collecter les huiles usagées.

Marie-Claude indique que le container à poubelles du cimetière du Haut n'est plus à sa place.

La commune va passer commande auprès du SIBRECSA afin d'obtenir 2 containers à compost pour le tri des déchets végétaux aux cimetières du haut et du bas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.